

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Radioactivite-p-16>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°26 > **Radioactivité**

**1er février 2005**

## Radioactivité

**En plein cœur de la plaine du Forez**

**Deux milliards cinq cents millions de becquerels**

**vont transiter par Feurs chaque année**

**A Feurs, dans la Loire, si une opposition suffisamment forte ne se fait pas sentir, la plus grande fonderie d'acier de France pourrait refondre des ferrailles radioactives issues de la filière nucléaire (plus de 150 000 tonnes prévues à ce jour). Au niveau local, la population serait exposée au risque d'augmentation de cancers, et au niveau national, ces ferrailles radioactives se retrouveraient dans tous les équipements métalliques usuels tels que chaises, voitures, radiateurs... Nous sommes tous concernés !**

L'entreprise Feurs Métal, située en plein cœur du Forez entre Saint-Etienne et Roanne, pourrait fondre des ferrailles issues de la filière nucléaire. Dans les 1000 tonnes d'acier produites chaque mois, l'entreprise va incorporer 200 tonnes récupérées auprès de la société Socatri, filiale d'Eurodif, appartenant au groupe Eureva. Feurs Métal et la Drire Rhône-Alpes se réfèrent aux normes en vigueur pour nous présenter un projet idéal. Une phase expérimentale de six mois doit avoir lieu ; or, le dossier la concernant ébauche le spectre funeste d'une activité définitive. Ce projet nous inquiète gravement.

### Un arrêté préfectoral aux limites peu claires

Le 30 septembre dernier, le préfet de la Loire, par arrêté, a donné l'autorisation à l'entreprise Feurs-Métal d'introduire dans son activité de fonte d'aciers des ferrailles issues de la filière amont du nucléaire faiblement contaminées par de l'hexafluorure d'uranium. Ces ferrailles après décontamination, devraient présenter des teneurs radioactives de 1 à 3 becquerels par gramme.

Or, les règles définies par l'arrêté préfectoral nous semblent nettement insuffisantes. En effet, la phase d'essai n'envisage pas le moindre scénario concernant les apports, le transport, le stockage des matériaux et se range béatement derrière l'idée que les essais vont tout déterminer. Peut-on avancer en aveugle dans ce type d'expérience ?

Par ailleurs, si le dossier évoque l'entreprise Socatri comme lieu d'origine des ferrailles, l'arrêté préfectoral ne la cite pas une seule fois. Les risques de dérive quant à l'interprétation de cet arrêté nous semblent importants et quasi inévitables si une autorisation d'activité définitive était formulée dans les mêmes termes.

### **Que dire de la démarche ? Scientifique ou pas ?**

Le dossier ne fait référence à aucune activité similaire dont les analyses et données nous auraient permis de fonder une opinion s'appuyant sur une expérience scientifique. Les représentants de Feurs Métal nous ont dit clairement qu'ils ne connaissaient pas d'entreprise ayant conduit ce type d'expérience ou d'activité, qu'il s'agirait d'une première peut-être mondiale. Un scientifique averti aurait, dans cette situation, poussé ses investigations jusqu'à trouver une société satellite du Tricastin située dans le Gard, sur la commune de Codolet, et qui s'appelle Centraco. Elle traite des déchets métalliques de faible activité et à vie courte, issus de l'exploitation courante des installations nucléaires. Ces renseignements sont accessibles au commun des mortels sur son site Internet.

Le dossier ne nous éclaire en rien sur le comportement de la radioactivité dans du métal en fusion et nous craignons fortement sa concentration dans les fumées. Bien que le dossier nous annonce des doses de radioactivité faibles pour les matériaux apportés, les phénomènes d'accumulation et de concentration risquent de faire exploser ces chiffres dans les rejets.

### **Dès les faibles doses, les rayonnements sont responsables d'une augmentation des cancers et anomalies génétiques**

Depuis des années déjà, les scientifiques nous ont démontré qu'en traversant la matière, les rayonnements alpha et bêta provoquent des phénomènes d'ionisation et que les particules alpha et bêta sont les plus dangereuses en cas d'inhalation. Elles pénètrent dans la matière en arrachant les électrons aux atomes. Ainsi, lorsque les rayonnements sont absorbés, ils perdent leur énergie en ionisant la matière et provoquent une mutation ou une destruction des cellules. C'est pourquoi, dès les faibles doses, les rayonnements sont responsables d'une augmentation des cancers et des anomalies génétiques.

### **Des techniques insuffisantes de détection de la radioactivité**

A partir de ce point, nous constatons que les techniques de détection de la radioactivité mises en place pour l'activité Feurs Métal sont totalement insuffisantes :

Pas plus un portique de détection des rayons gamma et bêta que les radiamètres ambiants proposés par l'arrêté, ne nous informeront de la présence de particules et de rayonnements alpha et bêta dans les fumées.

Par ailleurs, l'uranium libéré dans l'environnement produit des éléments radioactifs (éléments fils) qui s'accumulent année après année, même si les rejets sont stoppés. L'activité de ces éléments est supérieure à l'activité de l'uranium lui-même. Le phénomène est irréversible et provoque une tache de contamination qui grossit au fil du temps. Suite à nos questions et nos inquiétudes, l'entreprise nous dit vouloir réduire le plus possible les fumées lors de la phase d'essai. Cette initiative qui pourrait paraître salubre, nous préoccupe gravement dans la mesure où elle compromet lourdement la démonstration scientifique. Avec la réduction des fumées, leurs teneurs en différents éléments seront beaucoup plus difficiles à déterminer et toute extrapolation risque d'être faussée. Cela n'est que la confirmation de la complexité de cette expérience, qui devrait pour le moins être conduite par des spécialistes compétents.

### **Qu'en est-il des risques pour la santé ?**

L'arrêté préfectoral ne fait à aucun moment référence à l'autorisation du Ministère de la Santé. La réglementation s'appliquant à ces ferrailles issues de l'activité du nucléaire les soumet à décision ministérielle.

Il est plus que regrettable qu'aucun point « zéro » sur la santé des Foréziens n'ait été envisagé. Compte tenu de la durée de vie des éléments radioactifs qui vont transiter par Feurs Métal, les cumuls de doses risquent d'avoir des conséquences visibles sur la santé dans dix ou quinze ans. Comment, dans quinze ans, pourrons-nous mesurer l'impact si aucun état des lieux n'est fait aujourd'hui. La contamination extérieure à l'usine par des fumées et des poussières porteuses de radioéléments de nature diverse va cheminer dans la chaîne alimentaire et se concentrer dans les tissus biologiques.

### **Une entreprise incompétente**

Cette entreprise présente une inaptitude notoire à capter l'ensemble des fumées produites par son activité de fonte d'acier. Celles-ci s'échappent régulièrement dans l'atmosphère sans passer par la filtration. Toute la transparence devrait déjà être faite autour de ses activités traditionnelles. Elles ont fait l'objet de plusieurs procès-verbaux, classés sans suite, concernant des pollutions chroniques provoquées par ses sables de fonderie.

Ce projet annonce une activité inadaptée au contexte, et la légèreté de son instruction est intolérable. Elle ne procède pas d'une démarche scientifique et de toute la rigueur indispensable qui va de pair. Les risques sur l'environnement, la santé et la nature n'ont pas été évalués correctement. Le site de Feurs Métal est totalement inapproprié et l'entreprise n'a ni les moyens techniques, ni les compétences pour cette activité.

### **Le nucléaire ne doit pas sortir du nucléaire**

Dans le pire des cas, c'est-à-dire si ces essais se révélaient absolument indispensables, ils devraient être conduits par des experts et en milieu confiné. Nous n'avons pas le droit de prendre un tel risque pour la population et pour la nature qui cohabitent tant bien que mal avec cette entreprise. Mais ce dossier dépasse le strict cadre de la plaine du Forez et repose implicitement la question du nucléaire. Le démantèlement des installations, qui ont maintenant trente ans, et la dissémination de leurs déchets posent des problèmes cruciaux. Les producteurs de déchets doivent assumer leurs responsabilités jusqu'au bout et ne pas se cacher derrière la sacro-sainte méthode de la dilution.

Dans combien de jours des ferrailles radioactives vont-elles se réincarner dans nos batteries de cuisine ?

Qui est prêt à pousser la roue de cet engrenage funeste ? Certainement pas nous.

Peut-on raisonnablement se lancer dans un deuxième programme de production d'énergie nucléaire alors que l'on n'a toujours pas résolu les problèmes posés par le premier ?

Que met-on derrière la notion de développement durable ?

Ne serait-ce pas une nouvelle fuite en avant ?

### **Dernière minute : Feurs Métal suspend son projet !**

Face à l'opposition massive de la population, des associations et des syndicats, la SOCATRI (Areva) ne devrait plus désormais se débarrasser de ses stocks radioactifs en les bradant à la fonderie Feurs métal. Les dirigeants de la fonderie Feurs métal ont annoncé, dans un communiqué datant de début février 2005, leur décision « de suspendre leur campagne d'essais » de fusion de ferrailles issues de la filière nucléaire. Les dirigeants précisent : "Nous sommes sensibles à l'image et à la bonne

intégration de notre usine dans son environnement et nous constatons que l'ensemble des soutiens nécessaires à ce projet n'a pu être retenu".

Il s'agit d'une réelle victoire mais il faut rester extrêmement prudent : il n'y aurait pas de « perspectives d'industrialisation du procédé à court terme » mais il n'existe, à ce jour, aucune garantie qu'à moyen terme cette campagne d'essais ne reprenne pas à Feurs ou ailleurs.

En savoir plus : <https://adsenvironnement.free.fr/>

**Jean-Jacques COGNARD**

Vice-président de la FRAPNA Loire

Maison de la nature

4 rue de la Richelandière

42100 Saint-Etienne

Tél. 04 77 41 46 60

**Contact**

A.D.S.E. (Association pour la Défense de la Santé et de l'Environnement)

Maison de la Commune

24, rue Camille Pariat

42110 Feurs

<https://adsenvironnement.free.fr>

adsenvironnement@free.fr